

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ

L'histoire de l'éducation physique est intimement liée à celle de la médecine, comme l'ont rappelé depuis longtemps les travaux pionniers de Jacques Ullmann (1). Le corps de l'enfant a d'ailleurs été l'objet de l'attention des médecins bien avant qu'il n'intègre les plans généraux d'éducation à la période de la Révolution. D'autre part, les grands systèmes de gymnastique ne se mettent en place qu'à la fin du 18^e siècle et au début du 19^e.

PAR T. TERRET



AGENCE ROGER VIOLLET

Dans leur quête de reconnaissance, les promoteurs de ces gymnastiques chercheront pendant plusieurs décennies à conforter cette tradition médicale alors même que leur discipline intègre officiellement l'école dès 1880.

Patrie, santé, travail : trois quarts de siècle au service de la nation (1880-1959)

L'éducation physique est obligatoire sous la forme de gymnastique dans les établissements d'instruction publique de garçons depuis la loi du 27 janvier 1880, sa mise en œuvre ne devenant effective

que deux ans plus tard avec la loi sur l'obligation scolaire. Que son enseignement soit, jusqu'en 1959, placé sous le signe de la continuité est une évidence que partagent l'ensemble des disciplines obligatoires. Chaque nouveau texte n'est que l'occasion de rappeler tout l'intérêt du précédent, quitte à montrer que des nouvelles formulations n'engagent en rien la valeur des principes fondateurs.



AGENCE ROGER VIOLLET

Certes les grandes orientations subissent quelques inflexions en fonction du contexte. Ainsi, la tentative revancharde initiale (2) s'estompe quelque peu à la fin des années 1880 après l'échec des bataillons scolaires (3), en rendant moins opérationnel le Manuel d'exercices gymnastique et militaire qui servait jusque-là de référence (4). Mais le message hygiéniste qui se développe dès 1887 (lutte contre le surmenage scolaire notamment) demeure quant à lui profondément ancré dans les textes par la suite, stimulé d'abord par les campagnes en faveur des jeux de plein air (5), le progrès des connaissances physiologiques (6), l'accélération des mouvements d'innovation pédagogique puis ultérieurement, par les conjonctures d'après-guerre (instructions officielles de 1923, 1941, 1946 et 1959 pour le primaire, de 1945 et 1959 pour le secondaire) qui sensibilisent le législateur et l'opinion aux thèmes sanitaires. Les grandes lignes de l'éducation physique sont en fait définies dès 1887 pour plus d'un demi-siècle. La commis-

sion Marey-Démeny qui voit le jour cette même année, conseille de distinguer une gymnastique de base (l'ABC du mouvement au service des objectifs disciplinaires et hygiéniques) et une gymnastique fonctionnelle plus élargie à davantage d'activités. La première vise « le perfectionnement de la coordination dans les mouvements par la répétition lente et fréquente d'actes musculaires simples et par la décomposition des mouvements complexes » ; la seconde relève de « l'application utile » (7). Le Manuel de gymnastique et jeux scolaires de 1891 (8), issu de ces travaux, officialise cette distinction en admettant que la vérité se trouve entre les deux systèmes : « Les moyens employés spécialement dans la gymnastique de développement sont les mouvements naturels de toutes les articulations de tous les membres et du tronc exécutés librement ou les mains chargées d'haltères et de massues. Ce sont aussi les mouvements liés au moyen de barres de bois ou de poignées servant à des luttes à deux, les appareils de

suspension comme l'échelle horizontale simple ou double, les perches fixes, les cordes doubles qui visent surtout le développement des muscles du thorax et de l'abdomen, tandis que les appareils à sauter et différents jeux gymnastiques font acquérir l'adresse, l'audace et l'agilité. Dans la gymnastique d'application, on se propose surtout de perfectionner la marche individuelle et en masse, de s'entraîner à la course de résistance et à la course de vélocité, de pratiquer les sauts, le maniement des outils et des armes, de s'exercer à lancer des projectiles, à l'escrime, à la boxe et au bâton, au transport des fardeaux, au grimper aux échelles, aux perches et cordes lisses, aux divers établisements sur la planche et la poutre, à l'escalade, au transport d'un blessé, au sauvetage, à la natation, au maniement du canot et du vélocipède, en recherchant dans tous les mouvements l'économie de la force musculaire et en attachant plus d'importance aux qualités de fond qu'à la virtuosité » (8).

Entre gymnastique suédoise, gymnastique amorosienne et jeux traditionnels et sportifs, le nouvel éclectisme est soumis à une rationalisation pédagogique extrême (dosage, programmation, unité de la leçon) lui permettant de se conformer aux usages disciplinaires de l'institution scolaire (4) mais aussi et surtout de répondre aux exigences hygiéniques que dictent les médecins et que reprennent les responsables politiques. Ni les propositions en faveur d'une éducation physique plus « virile » que Georges Hébert (9) défend dès le début du siècle, ni celles des promoteurs d'une méthode sportive que développent Bellin du Coteau dans l'entre-deux guerres et, plus tard, Maurice Baquet (10), ni les ambitions en faveur d'une éducation au loisir que le front populaire tente en vain d'imposer, ne feront réellement sortir l'éducation physique de son carcan hygiéniste jusqu'à la fin des années 1950. Mais cette position devient de moins en moins acceptable au début de la V^e République dans une école sur laquelle soufflera bientôt un vent de réformes.

Le sport fait oublier la santé (1962-1999)

La réforme Berthoin repoussant l'obligation scolaire à 16 ans en 1959, la création des collèges d'enseignement secondaire en 1963, la généralisation progressive du système scolaire dans le 1^{er} puis dans le 2^e degré, la révolution pédagogique et institutionnelle qui ébranle la vieille école à la suite d'un certain mois de mai, sont autant de manifestations d'une large vague de démocratisation et de modernisation du système éducatif français. En éducation physique et sportive, les années 1960 se caractérisent par une réorganisation de la place du sport dans les programmes scolaires en 1962, puis par son intégration massive en 1967 (11) au détriment des anciennes gymnastiques aux finalités hygiénistes. Même la demi-journée de plein air se transforme en « demi-journée de sport » (12). La

méfiance suscitée par la compétition sportive n'a pu résister à l'entrée dans une « civilisation des loisirs » et au nouveau statut dont la guerre froide a indirectement doté le sport sur la scène internationale (13).

Le sport accède à une formidable et inconditionnelle reconnaissance de ses valeurs, illustrée par l'Essai de doctrine du sport que le Haut comité des sports publie en 1965 (14).

Maurice Herzog, nouveau haut commissaire à la Jeunesse et aux Sports, lance d'ailleurs une série de mesures exceptionnelles et sa première loi-programme (1961-1965) dote le pays d'un remarquable réseau d'installations sportives et socio-éducatives avec plusieurs milliers de stades, gymnases et piscines.

Le premier degré est touché par la vague de « sportivisation ». La mise en place du tiers temps pédagogique à l'école, le 7 août 1969, réduit l'horaire hebdomadaire à 27 heures au lieu de 30 heures et organise les enseignements en trois blocs : les disciplines fondamentales, l'éducation physique et les activités d'éveil qui permettent le recours à une pédagogie plus active fondée sur l'observation et l'action. L'éducation physique tire pleinement profit du tiers temps pédagogique en bénéficiant désormais de 6 heures hebdomadaires au lieu de 2 heures et demie. Ce remarquable effort est officiellement justifié par la valeur éducative de l'éducation physique et sportive et « l'importance de sa contribution à l'éducation de l'enfant par son influence sur la santé, le processus des acquisitions intellectuelles, la formation morale, la socialisation, la préparation à des habitudes de vie saine, l'acquisition du goût du jeu et du sport » (15).

Désormais, l'école primaire promeut une éducation physique fondamentale et pré-sportive pour un système secondaire qui est devenu pour sa part, résolument sportif. N'est-elle d'ailleurs pas présentée comme « une école préparatoire de tous,



ne se proposant plus de donner à chacun un bagage minimum de connaissances, mais de développer la possibilité d'en acquérir ultérieurement ? » (16).

Mais la conséquence de la bascule de l'éducation physique vers la culture sportive est alors de la couper de ses références médicales. Jusqu'ici, en l'absence de représentativité culturelle, l'éducation physique n'avait eu d'autres choix pour justifier sa place dans l'école que de se référer à des finalités hautement légitimes : la préparation au combat avant 1914 puis le développement de la santé par la suite. Ces enjeux devenant plus obsolètes compte tenu de l'état de la société française, le sport a donné à l'éducation physique un moyen plus moderne et socialement plus acceptable de consacrer son statut de discipline indispensable. Le seul renvoi à la cause sanitaire dans les instructions officielles de 1967 se réduit à quelques lignes que l'on peut considérer comme un reliquat de textes anciens et surtout, comme l'occasion d'affirmer une conception moins tradition-

nelle de la santé et plus conforme à ce qu'en laissait entendre vingt ans plus tôt déjà l'OMS : « Plus que le simple maintien du corps et de l'esprit en un équilibre satisfaisant, la santé paraît devoir être considérée comme la capacité, pour un individu, d'ajuster en permanence ses réactions et comportements aux conditions du monde extérieur, de s'accoutumer à l'effort, bref, de se dépasser soi-même. Prise dans cette acceptation, la santé doit s'apprendre sans cesse » (17). On distingue en effet dans cette déclaration le poids pris par une conception moins strictement biologique et plus psychologique de la santé ; on y relève également la place que devrait désormais prendre l'éducation physique non plus pour atteindre un état donné de santé mais pour travailler sur un véritable processus, voire un « habitus-santé » (18). Pour autant, ce déplacement des repères ne doit pas cacher le relatif effacement du thème lui-même. Le sport, notamment dans sa formule du « sport pour tous » qui connaît au début des années 1970 un large succès chez les

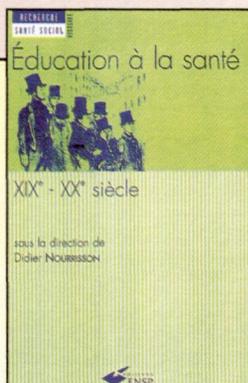
décideurs, s'affiche paradoxalement comme un instrument d'éducation et de promotion de la santé au moment même où l'éducation physique scolaire semble s'en détacher.

À l'occasion de la refonte des programmes du 2nd degré en 1985 puis en 1996-98, la santé est certes évoquée en tant que l'un des objectifs fondamentaux de la discipline. Dans le 1^{er} degré, également, « le goût durable des pratiques sportives concourt à l'équilibre et à la santé [...] » (19). Pour autant il est clair que son importance tient désormais moins à la spécificité de l'éducation physique qu'à la place que les autorités politiques souhaitent depuis peu redonner plus généralement à l'éducation sanitaire dans l'école. Si l'EP est redéfinie - par exemple en cherchant à apprendre aux élèves à gérer leur vie physique d'adulte - il s'agit beaucoup plus sûrement de développer des compétences investissables à leur tour dans l'ensemble des activités physiques, sportives, artistiques et de loisir, que de réellement contribuer à l'éducation à la santé.

Conclusion

La prégnance des rapports entre EP et santé peut finalement s'intégrer dans au moins deux directions :

- comme la prise de pouvoir



Cet article est extrait d'un chapitre du livre publié sous la direction de Didier Nourrisson : *Éducation à la santé, 19^e-20^e siècle*, Éditions ENSP, collection Recherche santé-social-histoire, 2002.

Pour une approche plus globale, voir Thierry Terret, *Sport et santé dans l'histoire*, Sankt Augustin, Akademia Verlag, 1999.

d'un corps médical de plus en plus influent sur l'ensemble des individus : l'éducation physique devient alors un moyen de normalisation et de contrôle qui impose une conception hégémonique de l'exercice et de la santé ;

- comme un moyen de garantir une légitimité à l'éducation physique jusqu'au moment où, dans les années

1960, sa sportivisation lui assurera une représentativité culturelle susceptible d'évacuer partiellement le thème sanitaire.

Le risque d'une perte d'identité de la discipline est dans les deux cas bien présent et rend d'ailleurs la corporation des professeurs d'EPS contradictoirement attirée et méfiante envers une référence trop exclusive à la

santé. Comme le confirme B. During, auquel l'histoire aurait pu donner raison, « donner de la santé une définition à la fois ouverte et dynamique provoque un enrichissement de l'EP qui ressemble à sa perte » (20).

Thierry Terret
Professeur des universités,
Université Lyon 1,
CRIS UFRAPS.

Notes

(1) Ulmann (J.), *De la gymnastique aux sports modernes*, Vrin, Paris, 1965.

(2) *La gymnastique s'impose comme une conséquence de notre organisation militaire*, Journal officiel du 24 mars 1879.

(3) Sur les bataillons scolaires, cf. A. Bourzac, Les bataillons scolaires, *Bulletin Binet-Simon*, n° 589, p. 239-251, 1982.

(4) Voir les analyses qu'en propose P. Arnaud, *Le militaire, l'écolier, le gymnaste*, Lyon, PUL, 1991.

(5) On évoquera, sans les développer, la création des différentes ligues en faveur d'une approche moins austère de la gymnastique (celle de Grousset, celle de Tissé ou encore le comité de Coubertin), ainsi que la publication d'articles et d'ouvrages étant de véritables plaidoyers pour les grands jeux de plein air.

(6) Impossible de ne pas évoquer rapidement ici le repère essentiel que constitue l'ouvrage primé du Dr Lagrange, *Physiologie des exercices du corps*, Paris, 1888.

(7) Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, *Travaux de la commission de gymnastique*, fasc. n° 77, p. 46 et 48, Imprimerie nationale, Paris, 1887.

(8) Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, *Manuel de gymnastique et des jeux scolaires*, Imprimerie nationale, Paris, 1891.

(9) Sur G. Hébert, cf. le numéro spécial de la revue *Spirales*, n° 9, Lyon, 1995.

(10) Voir la récente réédition de M. Baquet, *Éducation sportive*, L'Harmattan, Paris, 1998 (1942 pour la 1^{re} édition).

(11) Instructions du 21 août 1962 et du 19 octobre 1967.

(12) Circulaire du 1^{er} juin 1961.

(13) Voir. M. Amar, *Nés pour courir. Sport, pouvoir et rébellion*, Grenoble, PUG, 1987.

(14) Haut comité des sports, *Essai de doctrine du sport*, 1965.

(15) Circulaire n° 69-897 B du 8 décembre 1969, *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, n° 48, 18 décembre 1969.

(16) Ministère de l'Éducation nationale, *L'éducation physique et sportive à l'école élémentaire. Recueil de documents pédagogiques*, s.l.n.d. [env. 1970], p. 3.

(17) Instructions du 19 octobre 1967 pour le 2nd degré.

(18) R. Mérand, R. Dhellemmes, *Éducation physique et santé*, rapport de recherche INRP, 1982.

(19) *Programmes et instructions pour l'école primaire*, 1985.

(20) B. During, *La crise des pédagogies corporelles*, Scarabée, Paris, 1981.



SÉJOURS SPORTIFS DANS LES ALPES

Nos établissements

LES 2 ALPES - Isère
VILLARD DE LANS - Isère
BRIANÇON - SERRE CHEVALIER - Hautes Alpes
ouverts toute l'année

www.visasloisirs.com

Séjour Hiver

Ski - Snowboard - Ski de fond - Raquette

Séjour Printemps/Automne

Géologie à Briançon (Massif du Chenaillet)
Multi-activités à Villard de Lans

Documentation sur demande

Association VISAS

54, boulevard Foch - 38000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 85 12 40 - Fax : 04 76 17 07 37
e-mail : info@visasloisirs.com



A la pointe de la Bretagne...

Classes de mer

Séjours nautiques multiactivités
Catamaran, kayak de mer, voilier, randonnée...
Biologie, Géologie, Environnement

5 jours 208 € par élève (tout compris)

Hébergement dans un Fort Napoléon III entièrement rénové.
Chambres de 4 lits, salles de classe, parc boisé en bord de mer.

CNCM - BP 13 - 29160 CROZON - Tél : 02 98 16 00 00 - Fax : 02 98 16 00 01
Internet : www.cncm.asso.fr E mail : cncm@cncm.asso.fr

ARDÈCHE SUD : Centre d'hébergement pour groupes scolaires et clubs sportifs

Agrément Jeunesse et Sports / Gîtes de France



Différentes formules d'hébergements adaptées à votre budget.

Restauration : pension complète, ½ pension ou gestion libre (location salle équipée de matériel professionnel)

Activités sportives : VTT, canoë-kayak, escalade, spéléologie, via ferrata, canyoning, carte d'orientation...

Stages Multi-activités avec Moniteurs B.E.

Camping Chaulet-Plage 07 460 Berrias - Casteljau
Tél : 04 75 39 30 27 - Fax : 04 75 39 35 42 - site : www.chaulet-plage.com